

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **SÉANCE DU 4 MARS 2009**

*L'An Deux Mil Neuf, le quatre mars à vingt heures trente minutes*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 février 2009

**PRESENTS :** GINGREAU F. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y. BERNARD P. MERCERON A. LECOMTE JP. TAILLEFAIT C. GARNIER C. BILLY J.

**ABSENTS EXCUSES :** HAY P. OUDRY S.

**ABSENTS :** /

**Procuration de Monsieur Patrick HAY et de Madame Sylvie OUDRY à Monsieur François GINGREAU.**

Monsieur André GIRET a été élu secrétaire de séance.

Lecture du compte –rendu de la dernière réunion.

#### **1. ACCEPTATION DE LA CESSION DU CABINET LEGEAIS A LA SCP LECOUTEUX-BRANLY**

Le marché concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc a été conclu avec le cabinet LEGEAIS. Monsieur Bernard LEGEAIS ayant cédé son cabinet de géomètre-Expert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 à la SCP LECOUTEUX-BRANLY, il convient d'accepter ce changement et de décider de poursuivre l'opération avec la nouvelle entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'accepter le changement et de poursuivre avec la SCP LECOUTEUX-BRANLY les études concernant l'aménagement du Parc.

#### **2. REMBOURSEMENT CAUTION 25D RUE LESCURE**

Suite à l'état des lieux effectué par Monsieur le Maire en présence de Mademoiselle Sandrine COGNY, locataire du logement sis au 25D Rue Lescure à Boismé.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât d'aucune sorte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 274.41 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à ce remboursement.

#### **3. DELIBERATION POUR LOCATION DU 25D RUE LESCURE**

Mademoiselle Sandrine COGNY, ayant donné son congé pour le logement 25D Rue Lescure et suite à la demande de Monsieur Joël MAGNOUX,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer ce logement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 avec un montant de location de 344.60 Euros mensuel.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **4. CONVENTION AIDE AUX LOISIRS CAF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la convention d'aide aux loisirs présentée pour le Centre de Loisirs sans hébergement par la Caisse d'allocations familiales.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **5. AMORTISSEMENT ETUDES GARDERIE 7 RUE DU PARC**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir les frais d'études engagés pour une future garderie sur le bâtiment situé au 7 Rue du Parc. Le projet étant abandonné concernant cet endroit, il convient d'amortir les frais engagés pour une durée inférieure ou égale à 5 ans.

Monsieur le Maire propose d'amortir la somme concernée soit 1543.80 €uros sur 2 ans sur 2009 et 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire. Ainsi, il sera amorti la somme de 771.90 € en 2009 et 771.90 € en 2010.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

#### **6. DESIGNATION DELEGUES DU SIEDS**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul AUGER, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger aux réunions du SIEDS.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

***Titulaire :*** GARNIER Christian

***Suppléant :*** Jean-Pierre LECOMTE

#### **7. REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire explique que Monsieur ANTOINE a acheté la Société PROCO et voudrait augmenter l'activité. Il ya une solution qui serait de transformer le terrain A en zone permettant cette construction. Cette révision du PLU permettrait le changement de zonage.

Concernant le zonage, les zones Nh ne pourront pas être agrandies.

Pour les erreurs (maisons pas en Nh), il faut invoquer l'erreur matérielle.

#### **8. CONVENTION SCOLAIRE 2009**

Considérant que la demande pour 2009 est de 550 €uros par enfant,

Considérant que certaines dépenses beaucoup plus élevées que l'an dernier restent inexplicables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sursoit à l'attribution de la Convention scolaire 2009 mais autorise le versement du tiers de la somme attribuée l'an dernier soit 19 413 € afin de permettre le bon fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

A Faye l'Abbesse, toutes les factures sont soumises au secrétariat de mairie.

Réunion Mardi 10 mars APEB pour problème du double tarif de la sortie pédagogique à Oiron.

#### **9. SUBVENTIONS 2009**

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations de Boismé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>Montant Attribué</b>
<b>CUMA LA BOHEMIENNE</b>	<b>200.00 €</b>
<b>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</b>	<b>300.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>500.00 €</b>

Concernant la demande du Club du 3<sup>ème</sup> âge La Fraternelle (partie informatique), il a été suggéré de voir en fin d'année s'ils ont des difficultés financières et à ce moment-là, le problème sera étudié. Le Président de la Fraternelle demande la gratuité de la salle pour les buffets.

Demande de subvention du SBAC (Sèvre Bocage Athlétique Club) : il faudrait demander le nombre de licenciés habitant Boismé.

### **10. FINANCEMENT DE CAGES ANTI-NUISIBLES**

La régulation des ragondins ayant été confiée au Groupement Sanitaire de Boismé lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire propose de leur allouer la somme de 400 Euros afin d'acheter les cages nécessaires à cette lutte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 400 Euros pour l'achat des cages pour la lutte contre les ragondins.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. AMORTISSEMENT ETUDES PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir les frais d'études engagés dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme. La durée d'amortissement peut s'étendre jusqu'à 10 ans.

Monsieur le Maire propose d'amortir la somme concernée soit 31 608.37 Euros sur 5 ans selon le plan d'amortissement suivant :

- 2009 6321.67 €
- 2010 6321.67 €
- 2011 6321.67 €
- 2012 6321.67 €
- 2013 6321.69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

#### **2. DELIBERATION POUR AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES CINQ CHEMINS**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Général indiquant que lors de la séance de sa commission permanente en date du 16 février 2009, il a été décidé de retenir la programmation des aménagements routiers sur notre commune au niveau du Carrefour des Cinq Chemins. Une participation financière de la Commune est sollicitée à hauteur de 4 265 € pour les travaux de dégagement de visibilité avec la voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du Conseil général en finançant la réfection du carrefour des Cinq Chemins à hauteur de 30 % du coût des travaux de dégagement de visibilité avec la voie communale au PR 11,059 SOIT 4 265 € HT.

#### **3. INFOS VOIRIE**

Reprofilage Route de Faye l'Abbesse programmée pour 137 000 € + étanchéité.

La Route départementale Boismé/Bressuire est fortement dégradée à hauteur de la Bouchetière au bois Rocard. Faire un courrier au Conseil Général pour l'en informer.

Monsieur GIRET présente le projet d'aménagement de la Rue des Terres Rouges ainsi que le Carrefour. Il est décidé de mettre un trottoir jusqu'au pont et des bordes en bois le long de la chaussée. Les travaux pourraient vite commencer. Il est décidé de faire aussi l'éclairage public. Concernant la couleur du trottoir, plusieurs possibilités à voir au moment des travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la réalisation de ce projet.

#### **4. DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ACTIONS DE SECURITE DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Conseil Général indiquant que la demande de subvention au titre des de police était rejetée pour l'aménagement du Parc (partie voirie). Il était cependant indiqué sur ce courrier qu'il était possible de faire une demande au titre des actions de sécurité. Monsieur le Maire propose donc de revoir le plan de financement en fonction de cette nouvelle demande. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de prendre une délibération pour accepter le plan de financement suivant :

##### **DEPENSES**

- <b>Coût des travaux</b>	<b>130 935.30 €</b>
Dont partie voirie rue du Parc	24 556.90 €
Dont partie voirie rue Lescure	106 378.40 €

##### **RECETTES**

- <b>DGE demandée</b>	<b>32 733.83 €</b>
- <b>Contrat de territoire 25 % demandée</b>	<b>32 733.83 €</b>
- <b>Actions de sécurité 30 % de 115 000 €</b>	<b>34 500.00 €</b>
- Autofinancement	30 967.64 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

#### **5. ACHAT TERRAINS CONSORTS DE CONTENSON**

Considérant que les terrains section AH n°103 et n°175 sont situés en zone 1AU,  
Considérant que le terrain section B n° 443 est situé en zone UL,  
Considérant que les parcelles section B n°195 et 466 sont situées en zone N,  
Considérant la nécessité pour la Commune de Boismé de développer harmonieusement le bourg,  
Considérant que ces terrains sont actuellement exploités par le GAEC BODIN,  
Considérant que ces parcelles vont constituer une réserve foncière pour la Commune,  
Vu l'avis des Domaines en date du 12 janvier 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'acheter les parcelles cadastrées Section AH n° 103 et n°175, Section B n° 443, n°195 et n°466 d'une contenance de 10 ha 73 a 45 ca pour la somme de 132 000 € net vendeur. Les frais d'actes seront également pris en charge par la Commune de Boismé ainsi qu'une partie des frais de négociations.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Départ de Madame Corinne TAILLEFAIT à 23 h 20 min.

## **6. CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur André GIRET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le projet de classement de la voirie communale réalisé par le Pôle Territorial de l'Équipement de Bressuire.

Le linéaire total de voirie communale classée dans le domaine public est de 60 667 mètres. Il convient d'approuver par délibération ce projet de classement (tableau et carte annexés à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ce projet de classement de la voirie communale et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire appliquer cette décision.

La partie goudronnée sera à revoir ultérieurement.

## **7. INFOS DIVERSES**

\*Monsieur le Maire propose de mettre la rue de l'Église en sens unique. Accepté à l'unanimité.

\*Pour info, l'Etat propose de réduire le délai pour percevoir le FCTVA à un an au lieu de 2 mais il faut réaliser 395 000 € de dépenses d'équipement sur 2009. Convention à prendre avec le Préfet avant le 15 avril 2009. A voir lors de la réunion de la Commission des Finances Mardi 10 mars 2009 à 14 heures.

\*Concernant le Parc, validation d'une esquisse pour demander différentes subventions. Sur l'esquisse, recontact a été pris avec Monsieur LECOUTEUX. Proposition d'esquisse par Monsieur le Maire avec des sanitaires communs pour la Garderie et l'école. Il serait fait un bail emphytéotique pour l'école.

Concernant le café-restaurant, il serait décalé sur la droite. Des parkings peuvent être faits sur la partie haute de St Mérault. Monsieur le Maire souhaite que la SCP LECOUTEUX-BRANLY fasse l'avant projet sur la base de la proposition. Départ sur une construction de 6 maisons.

\*Réponse faite au courrier de Messieurs MICHENEAU, TEMPEREAU et AUGER par Monsieur Jean-Michel BERNIER.

\*Courrier du Parti Communiste Français qui s'inquiète au sujet de l'entreprise HEULIEZ.

\*AG Comité des Fêtes Vendredi 6 mars à 20 h 30.

\*AG Pays Bocage Branché Jeudi 12 mars à 18 h

\*AG GROUPAMA Mercredi 18 mars à 19 h

\* AG IREO Vendredi 20 mars à 17h30

\* Journée Nationale du Réserviste le 8 mai 2009

\* Demande de transmission de la liste électorale par une société de généalogie. C'est légal dans la mesure où il s'engage à ne pas en faire un usage commercial. Facturation des frais de conception et d'envoi.

\* Emmanuel VERGNAULT va libérer son logement OPAC sis au 3 Allée de la Découverte. Monsieur le Maire a appuyé la candidature de Melle Séverine VERGNAULT dont le compagnon est handicapé.

\* Logement 23 Rue de la Rochejacquelin OPAC libre

\* Plan énergie solaire de la Région à Poitiers au Lycée Victor Hugo vendredi 27 février 2009. 2 prêts de 200 millions d'euros faits par le Crédit Agricole et la Banque Européenne d'Investissement.

Séance levée à 23h30 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,